COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024_041

~~~~~~

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12
Nombre de votants : 11
Date de convocation du conseil municipal : 27 mars 2024

PRESENTS : *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, MARTIN Françoise*

ABSENTS EXCUSES : *DURIN Frédéric, RATEL Aurélie (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Madame CHAPERON Virginie a été élue secrétaire.

OBJET : TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AUX CONTRÔLES DE LEGALITE ET BUDGETAIRE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du conseil municipal n° 2020-091 du 27/11/2020, il a été décidé de procéder à la télétransmission des actes administratifs soumis aux contrôles de légalité et budgétaire via le dispositif S2low. Une convention de mise en œuvre de la télétransmission a été signée avec le Préfet de la Haute-Savoie le 17 décembre 2020.
Il est proposé la signature d'une nouvelle convention permettant notamment la télétransmission de l'ensemble des autorisations d'occupation des sols (permis de construire, d'aménager, demande d'autorisation d'exécution de travaux), des déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 novembre 2020 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour que le maire signe la nouvelle convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis aux contrôles de légalité et budgétaire avec la préfecture de la Haute-Savoie, représentant l'Etat à cet effet.
~~~~~~

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Ange MEDORI

La secrétaire de séance,
Virginie CHAPERON

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en préfecture le
et publication du